

nos églises, avec cette *profusion d'ornements et de fantaisies* que l'on veut y voir, est-il plus logique que convenable de les comparer à *un casino*, à *une gare de chemin de fer* qui sont bien ce qu'il y a de plus dépourvu d'ornementation ?

V. — J'ai parlé du déambulatoire (deambulatorium) à propos des chapelles rayonnantes. Je n'ai pas hésité à dire qu'il se prête admirablement, dans certaines circonstances, à la beauté et au développement des cérémonies religieuses. On l'a vu dans toutes les grandes églises citées plus haut : les chapelles rayonnantes le motivent. Le terme latin a même prévalu, et on le trouve dans toutes les grands archéologues et jusques dans les livres élémentaires, tels que le *Manuel d'architecture religieuse* de MM. J.-F.-A. Peyré et Tony Desjardin. On y lit, en effet, p. 225 : « *Deambulatorium*. Prolongement des nefs latérales autour du « chœur, servant à la circulation, qui signala la fin du « XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, et se maintint depuis. »

Ce sont pourtant des siècles chrétiens, le XI<sup>e</sup>, le XII<sup>e</sup>, le XIII<sup>e</sup> siècle et ceux qui les ont suivis !

L'auteur de la *Visite au Salon* est dur « pour le *Deambulatorium* ; sa dénomination, dit-il, devrait suffire à le « faire rejeter. On ne se promène pas dans les églises, « surtout autour du sanctuaire. »

Il est vrai ; mais on y circule, on y fait des processions.

Avec ce fier raisonnement, la dénomination du chœur devrait suffire pour le faire rejeter de nos églises. On n'y danse pas, surtout à l'entrée du sanctuaire. « Le chœur « (chorus) a pris son nom de *chorea*, danse. » Ce n'est pas moi qui le dit ; c'est Durand, le savant évêque de Mende, dans son *Rational*, t. I, p. 21.

Le Deambulatorium ! mais pour la province lyonnaise c'est une tradition locale qui devait lui être particulièrement chère. C'est Cluny qui l'a inauguré ; c'est Cluny surtout qui l'a mis en honneur. La légende antique le fait